

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **49 (1957)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49^{me} année

Mai 1957

N° 5

Les syndicats et la Commission de coordination

Par *Arthur Steiner*

Le Conseil fédéral a institué une Commission de coordination, de caractère consultatif, chargée d'examiner les mesures propres à tempérer la conjoncture et à maintenir la stabilité de la monnaie. Cette décision montre que le rythme présent de l'expansion économique inquiète le Conseil fédéral et d'autres milieux. De quoi s'agit-il?

L'économie suisse présente certaines particularités qui la distinguent de celle d'autres pays. Nous devons exporter 40% en moyenne de notre production pour maintenir le plein emploi. C'est dire que notre prospérité et nos niveaux de vie dépendent largement du commerce extérieur. L'évolution des exportations a toujours commandé étroitement l'essor des branches qui travaillent pour le marché intérieur. De 1938 à 1956, la valeur de nos exportations est passée de 1300 à 6200 millions de francs; même compte tenu de la dépréciation de la monnaie, cette progression est énorme. En 1938, on notait encore 91 000 personnes en quête d'emploi. En 1956, non seulement leur nombre était insignifiant, mais l'économie suisse occupait 320 000 travailleurs étrangers. Pendant la même période, le revenu national est passé de 9 à 25 milliards. 8200 logements ont été construits en 1938, mais 31 300 en 1955; en 1956, les projets de construction portaient sur une somme de 4,3 milliards. Ces chiffres traduisent l'amélioration de notre situation économique, une amélioration due essentiellement à l'essor du commerce extérieur. Toutes les catégories de la population en ont bénéficié, encore que dans une mesure variable. C'est dire que l'Etat, les employeurs et les travailleurs sont éminemment intéressés au maintien du plein emploi, mais à la condition qu'il soit contenu dans des limites raisonnables. A cet effet, nous devons éviter tout ce qui pourrait affaiblir notre capacité de concurrence sur les marchés internationaux; nous devons même nous employer à l'accroître et à l'asseoir sur des bases plus solides encore.